



**SAINT-CYR-L'ÉCOLE**  
(YVELINES)

**DÉCISION DU MAIRE N° 2023/12/202 PRISE EN VERTU DE  
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020**

---

**Service Technique - Bâtiments**

**AVP/VM**

**Objet : Contrat avec la société VERIFINCENDIE destiné à la maintenance des extincteurs et RIA des bâtiments communaux de la ville de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.**

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat proposé par la société VERIFINCENDIE,

Vu le Budget communal,

Considérant la nécessité, pour la commune, de répondre aux exigences réglementaires,

Considérant que la maintenance nécessite l'intervention d'une société spécialisée, la commune ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet,

Considérant que le projet de contrat proposé par la société précitée répond aux besoins de la commune,

**D E C I D E**

**Article 1:**

Un contrat est conclu avec la société VERIFINCENDIE sise ZA la Chaine – Chemin Blanc 78370 PLAISIR,

**Article 2 :**

Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027 inclus.

**Article 3 :**

Le montant annuel de la prestation est de 7.904,83 € Hors Taxes, soit 9.485,80 € Toutes Taxes Comprises.

**Article 4 :**

Les dépenses afférentes sont inscrites au Budget courant.

**Article 5 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le : 22 DEC. 2023

Certifié exécutoire par publication en ligne le : 22 DEC. 2023  
et par transmission en Préfecture des Yvelines le : 22 DEC. 2023



**Sonia BRAU**

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

